

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Kimberly-Clark Europe Limited  
40 London Road  
Reigate  
Surrey RH2 9QP  
United Kingdom

Téléphone : +44 1737 736000

Téléfax : +44 1737 736670

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdscontact@kcc.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1737 736000  
Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.  
0900 – 1700 GMT

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Stockage:**  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
éthanol	64-17-5	F; R11	Flam. Liq.2; H225	>= 70 - < 90

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

	200-578-6		Eye Irrit.2; H319	
glycerol	56-81-5 200-289-5			>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas de contact avec la peau : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Consulter un médecin si nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau pulvérisée

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	1,000 ppm 1,900 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
éthanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5,000 ppm 9,500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
glycerol		VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
glycerol		VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : gel

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

---

pH	: 7.5 - 8.5
Point/intervalle de fusion	: < -20 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 85 °C
Point d'éclair	: 14 °C
Limite d'explosivité, supérieure	: 15 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 3.5 % (v)
Densité	: 0.833 - 0.843 gcm3
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement miscible
Température d'auto-inflammabilité	: > 425 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: 250 mPa.s

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Conserver à l'écart des oxydants, et des produits acides ou alcalins.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

###### **éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 15,000 mg/kg

###### **glycerol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris, mâle): 23,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 2.75 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Cochon d'Inde, mâle et femelle): 56,750 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Produit:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

##### **Composants:**

###### **glycerol:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Pas d'irritation de la peau

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Produit:**

Résultat: Irritant pour les yeux.

##### **Composants:**

###### **glycerol:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 20 s

Résultat: Pas d'irritation des yeux

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **glycerol:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **glycerol:**

Espèce: Rat, (mâle et femelle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 mois  
Fréquence du traitement: 1 quotidien

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **glycerol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2000 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 1 quotidien

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Remarques: Non applicable

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Remarques: Non applicable

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14.2 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5,012 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

##### **glycerol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 54,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 1,955 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Composants:

##### **glycerol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADR : UN 1987
- IMDG : UN 1987
- IATA : UN 1987

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR : ALCOHOLS N.O.S  
(Ethanol)
- IMDG : ALCOHOLS N.O.S  
(Ethanol)
- IATA : Alcohols N.O.S  
(Ethanol)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 3
- IMDG :
- IATA :

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Étiquettes : 3
- IMDG  
Groupe d'emballage : II
- IATA  
Groupe d'emballage : II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

- ADR  
Dangereux pour l'environnement : non
- IMDG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5,000 t	50,000 t

34	Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) ga- zoles (gazole Diesel, ga- zole de chauffage domes- tique et mélanges de ga- zoles compris)	2,500 t	25,000 t
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	----------

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

## SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrases R

R11 : Facilement inflammable.

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé dé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **Gel hydroalcoolique KLEENEX® (6380, 6381, 6382, 6383)**

Version 1.0

Numéro de la FDS:  
100000002838

Date de révision: 29.04.2015

---

signé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.